**Annexe 2. Modèle de rapport de mission d’application de procédures convenues ISRS 4400**

***Rapport sur les constatations de fait***

A l’attention de (personnes ayant engagé l’auditeur)

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues avec vous et indiquées ci-dessous relativement aux décaissements du programme (insérez le nom et le numéro du programme) au titre de la période de XX mois expirant le (date), mentionnés dans la lettre de recommandations ci-jointe. Notre mission a été effectuée selon la norme ISRS (ou mentionnez les normes ou pratiques nationales applicables) relative aux missions d’application de procédures convenues. Les procédures ont été mises en oeuvre dans le seul but de vous aider à déterminer la validité des documents comptables justificatifs des remises d’espèces effectuées par (agence) et peuvent être résumées comme suit :

1. Comparer la documentation obtenue décrivant les contrôles internes de gestion financière du PE à la microévaluation la plus récente du cycle de programmation correspondant. Documentez toute modification ou différence.
2. Demander à la direction du PE si les contrôles internes ont fait l’objet de modifications depuis la dernière micro évaluation du cycle de programmation en cours. Documentez toute modification identifiée.
3. Obtenir une liste de l’ensemble des dépenses liées au programme au cours de la période de XX mois expirant le (date) pour les besoins de la mission d’application de procédures convenues et effectuer ce qui suit :

* Sélection au hasard un échantillon de dépenses correspondant à un certain pourcentage des dépenses totales. Ce pourcentage doit être fixé par chaque agence en fonction de ses besoins et exigences. Fourniture d’une liste détaillée des dépenses sélectionnées à titre d’échantillon.
* Pour chaque échantillon sélectionné, application des procédures suivantes :
* Vérification de l’existence des documents pour justifier les dépenses conformément aux règles et procédures du PE et aux accords conclus avec l’agence.
* Vérification que l’activité liée à la dépense est conforme au plan de travail.
* Vérification que la dépense a été examinée et approuvée conformément aux règles et procédures du PE et aux accords conclus avec l’agence.
* Vérification que la dépense figure dans un formulaire FACE certifié soumis à l’agence.
* Vérification que la dépense figure dans les documents comptables et le relevé de compte bancaire du PE.
* Vérification que les documents justificatifs sont estampillés « PAYE à l’aide du don XXX », indiquant l’agence qui a financé la transaction.
* Vérification que le formulaire FACE a été soumis conformément à l’exigence du cadre HACT en matière de périodicité des versements (sous deux semaines).
* Vérification du prix payé au titre des biens ou services par rapport aux tarifs standards convenus des Nations Unies (cf. Grille des indemnités).

1. Si des comptes bancaires séparés sont utilisés pour des fonds versés par des agences des Nations Unies, appliquez les procédures suivantes :

* Vérification que l’activité indiquée dans le relevé de compte bancaire correspond à celle qui figure dans les documents comptables. Documentez toute différence relevée ; et
* Confirmation qu’un rapprochement bancaire a été effectué et que le solde et les documents comptables ont été rapprochés. Documentez toute différence relevée.

Les travaux effectués nous conduisent aux constatations de fait suivantes :

1. Concernant les procédures reprises au point 1, nous avons constaté que (détaillez les constatations).
2. Concernant les procédures reprises au point 2, nous avons constaté que (détaillez les constatations).
3. Concernant les procédures reprises au point 3, nous avons constaté que (détaillez les constatations).
4. Concernant les procédures reprises au point 4, nous avons constaté que (détaillez les constatations).

Compte tenu du fait que les procédures mentionnées ci-dessus ne constituent ni au audit ni un examen limité selon les normes internationales d’audit (*International Standards on Auditing*, Normes ISA) ou les normes internationales d’examen limité (*International Standards on Review Engagements*, Normes ISRE) (ou les normes ou pratiques nationales applicables), nous n’exprimons aucun degré d’assurance sur les décaissements du programme au titre de la période de XX mois expirant le (date).

Si nous avions mis en œuvre des procédures complémentaires ou si nous avions réalisé un audit ou un examen limité des états financiers selon les normes internationales d’audit ou les normes internationales d’examen limité (ou les normes ou pratiques nationales applicables), d’autres éléments auraient pu être portés à notre connaissance et vous auraient été communiqués.

Notre rapport n’a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe de ce rapport et est réservé à votre usage personnel. Il ne peut être utilisé à d’autre fins, ni être diffusé à d’autres parties. Ce rapport ne concerne que les éléments susmentionnés et ne s’étend à aucun des états financiers du partenaire d’exécution pris dans leur ensemble.

Signature

Date

Adresse